

<p>Date de convocation : 20/09/2023</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	--

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN (en retard), Patricia SOUCHON, Robert VALLAT. (19)

Excusés : Nelly BEAULAIGUE, Emeline MOUNIER (pouvoir à C BROUSSARD), Éric PARRAT, Thierry SABOT (pouvoir à I MEYNET). (4)

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Dénomination adresse La Côte de Berg.

DCM 20230925-4

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-288 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours, de La Poste d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition : « La Côte de Berg ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention Pascal GOUY) :

- Valide la proposition de dénomination : « La Côte de Berg » ;
- Autorise Monsieur Le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

AR Préféré

Monsieur Le Maire de procéder à la numérotation des immeubles, selon le système métrique, pour ce lotissement.

043-214300873-20230925-DCM20230925_4-DE
Reçu le 11/10/2023



Extrait cadastral



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20230925-DCM20230925_4-DE
Reçu le 11/10/2023